

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Le 21 Décembre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 15 Décembre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. ROHEL, SANS, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

350 - OBJET : Tarifs 2024 du service eau

M. le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, se prononcer sur les tarifs des différents services.

A l'instar de l'année 2023 marquée par une inflation importante du coût de l'énergie et des matériaux, M. le Maire propose au Conseil pour l'année 2024, une augmentation des tarifs de l'eau de **4% sur la part variable** (soit + 0,049 € HT/m³ d'eau) et de **2% sur l'abonnement annuel** (soit + 0,92 € HT /an).

De plus, M. le Maire informe le Conseil que pour l'année 2024, la redevance *prélèvement sur la ressource en eau* issue de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sera fixée à 0,10 €/m³ d'eau facturée (contre 0,09 €/m³ en 2023). La redevance *pollution de l'eau domestique*, encaissée pour le compte de l'Agence, restera identique à celle de 2023, à savoir 0,33 €/m³ d'eau facturée.

M. le Maire rappelle au Conseil que des frais liés aux relances d'impayés ont été instaurés en 2023 pour un montant de **5,50 € HT** appliqué sur la seconde relance. Le seuil de recouvrement légal est de **15 €**. En conséquence, il convient de porter le montant de ces frais à **12,50 € HT**, soit **15,00 € TTC** afin d'assurer le recouvrement auprès du Trésor Public en cas de non-paiement.

Enfin, M. le Maire préconise une augmentation de **5%** des autres prestations et tarifs annexes liés au prix du branchement d'eau, dont vous trouverez le détail ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De fixer ainsi qu'il suit les tarifs du service Eau pour l'année 2024 :

TARIFS PRESTATIONS SERVICE EAU AU 01/01/2024

				€ HT	TVA	€ TTC	
SERVICE EAU POTABLE	Part Variable			€/m ³	1,285 €	5,50%	1,356 €
	Abonnement	Usage domestique	pour un compteur DN 15 mm	€	46,72 €	5,50%	49,29 €
			pour un compteur autre que DN 15 mm	€/mm	3,15 €	5,50%	3,32 €
	Abonnement lié à l'habitat collectif pour un usage domestique	Individualisation des compteurs d'eau	pour le compteur général en €/mm	€/mm	3,15 €	5,50%	3,32 €
			abonnement pour chaque logement individuel	€	46,72 €	5,50%	49,29 €
		pas d'individualisation des compteurs d'eau	abonnement de l'immeuble = nombre de logements X abo DN 15mm	€	/€	5,50%	/€
	Redevance prélèvement, encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne			€/m ³	0,100 €	5,50%	0,106 €
	Redevance pollution, encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne			€/m ³	0,33 €	5,50%	0,348 €
	Mise à disposition de prise d'eau sur hydrant déterminé (consommation enregistrée sur le compteur)			€/m ³	5,23 €	5,50%	5,52 €
	Frais d'accès au service sans déplacement			€	25 €	20%	30,00 €
	Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification index, remise en eau)			€	58,34 €	20%	70,00 €
	Frais de relances (imputés à partir de la 2ème relance)			€	12,50 €	20%	15,00 €
	Frais de remise en place d'un compteur (compteur gelé, détérioré ou disparu en fonction du compteur)			€/mm	8,34 €	20%	10,00 €
	Duplicata de facture			€/facture	5,50 €	20%	6,60 €
	Coût horaire de main d'œuvre pour travaux planifiés			€/h	33,08 €	20%	39,70 €
Forfait déplacement d'un engin de chantier (1 agent + matériel)			forfait €	88,20 €	20%	105,84 €	
Forfait contrôle annuel simplifié PEI PRIVÉS, rédaction rapport du contrôle compris			forfait €/PEI	40 €	20%	48,00 €	
Forfait contrôle débit/pression PEI PRIVÉS, rédaction rapport du contrôle compris			forfait €/PEI	60 €	20%	72,00 €	

TARIFS D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE AU 01/01/2024

Code	Description des travaux et prestations Branchement d'eau potable	Unité	Prix unitaire en €HT	TVA	Prix unitaire en €TTC
1	<i>Prospection, reconnaissance et définition du tracé, obtention DICT et autorisations de voirie, établissement du devis, implantation du tracé et piquetage, recherche de la conduite existante, implantation de chantier et signalisation</i>	Forfait	111,79 €	20%	134,15 €
2	<i>Fourniture et pose du dispositif de branchement sur canalisation principale au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clé et pièces de raccordement (en fonction des besoins du demandeur) :</i>				

2,1	<i>*pour une conduite de 25 mm</i>	Unité	363,89 €	20%	436,67 €
2,2	<i>*pour une conduite de 32 mm</i>		375,63 €	20%	450,76 €
2,3	<i>*pour une conduite de 40 mm</i>		469,53 €	20%	563,44 €
3	<i>Fourniture et mise en place d'un dispositif de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme de branchement, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires</i>				
4	Compteur :				
4,1	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 15 mm</i>	Unité	90,20 €	20%	108,24 €
4,2	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 20 mm</i>		104,36 €	20%	125,23 €
4,3	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 30 mm</i>		290,06 €	20%	348,07 €
4,4	<i>*fourniture et pose d'un compteur de 40 mm</i>		413,86 €	20%	496,63 €
5	<i>Fourniture et pose de canalisation PEHD comprenant le grillage avertisseur et la réfection de chaussée, l'utilisation du BRH, le pompage en cas de présence de la nappe, le forage à la fusée, le blindage si nécessaires</i>				
5,1	<i>*en DN 25 mm</i>	Forfait 10 mètres maxi	284,07 €	20%	340,88 €
5,2	<i>*en DN 32 mm</i>		311,07 €	20%	373,28 €
5,3	<i>*en DN 40 mm</i>		435,49 €	20%	522,59 €
6	<i>Fourniture et pose de mètre linéaire supplémentaire de canalisation sous-voirie</i>				
		Unité	143,33 €	20%	172,00 €

Pour toute demande particulière n'entrant pas dans le champ d'application de ce bordereau, un devis sera établi selon les conditions particulières demandées

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
 Numéro de l'accusé réception
 033-213302409-20231221-350-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Publié ou notifié le 26/12/2023